



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inauguration de la nouvelle résidence Félix Chomé

Luxembourg, le 28 mai 2014 – Répondant à l'invitation du Conseil d'administration de la Fondation Félix Chomé, de nombreuses personnalités ont assisté à l'inauguration de la nouvelle résidence. La Fondation Félix Chomé a été créée en 1972 suite à la donation faite par Madame Alice Chomé-Bastian après le décès de son époux, Monsieur Félix Chomé, ancien directeur-général et président de l'ARBED. Ce geste généreux a permis, depuis, la construction et la gestion d'une résidence pour personnes âgées à revenu modeste, accueillies selon un principe de neutralité politique et religieuse, idéologique et philosophique. La Fondation Félix Chomé bénéficie du statut de « logement encadré pour personnes âgées », reconnu par le ministère de la Famille.

Malgré un bon état général, l'ancienne résidence de la Fondation Félix Chomé réclamait un important programme de modernisation et d'adaptation aux normes d'un logement encadré pour personnes âgées. En raison de la complexité technique d'un tel projet et de la difficulté de reloger les résidents pendant la période des travaux, le Conseil d'administration de l'institution a préféré édifier une nouvelle résidence sur un terrain voisin lui appartenant.

La Fondation Félix Chomé est reconnaissante d'avoir bénéficié d'une aide financière étatique substantielle, ce qui lui a permis de gérer au mieux les importants investissements liés à la construction du nouveau bâtiment. L'exploitation de cette résidence et toutes les charges financières en découlant sont quant à elles assurées par la Fondation.

La conception de la résidence a été confiée au bureau Georges Reuter Architectes s.à r.l. tandis que le pilotage du projet a été assuré par Paul Wurth S.A.

Bâti sur un terrain en dénivelé dans un parc ombragé, l'immeuble aux lignes épurées très contemporaines comprend sept niveaux au total, plus un étage technique. Les 59 studios, affichant chacun une superficie d'environ 30 m², se répartissent sur 5 étages. Quelques-uns sont reliés entre eux par une porte intérieure, ce qui permet d'accueillir des couples. Situé en retrait, l'étage supérieur bénéficie de terrasses communes en partie couvertes.

Grâce au professionnalisme des différents intervenants, les délais ont été respectés, de même que le budget, pour un résultat de qualité. L'implication spontanée et efficace du personnel de la Fondation tout au long des travaux a contribué à l'obtention de cette performance. Après deux ans et demi de travaux, les habitants ont pu prendre possession des lieux en janvier 2014.



FONDATION
FÉLIX CHOMÉ

Chaque résident dispose d'un espace qu'il peut meubler à son goût. Accessibles aux personnes à mobilité réduite comme l'ensemble de l'immeuble, ces studios, très lumineux grâce à de grandes baies vitrées, se composent d'un living, d'une cuisine équipée et d'une salle de bain. Une cave est également attribuée à chaque logement. Dans ce lieu de vie confortable et sécurisé, chaque résident dispose d'un badge d'accès à l'immeuble, d'une clé de son studio, doté d'une serrure de sécurité et d'une téléalarme.

Pour rester fidèle à la volonté de promouvoir un climat de convivialité au sein de la communauté, l'accent a été mis sur les espaces communs. Ainsi, les résidents se partagent de vastes locaux de détente et de rencontre offrant la possibilité de pratiquer des activités en commun : cafétéria, salon, bibliothèque, atelier de bricolage et salle de gymnastique et de thérapie.

Fondation Félix Chomé

44, rue d'Eich
L-1460 Luxembourg

Tél. 43 60 01 81
Fax 43 60 01 85
Email fchome@pt.lu
www.fchome.lu